



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Val-d'Oise

Dossier suivi par : Jean-Baptiste BELLON

Objet : demande de permis de construire

MAIRIE D'AINCOURT
Hotel de Ville
4 rue d'Arthies
95510 AINCOURT

A Cergy-Pontoise Cedex, le 19/04/2022

numéro : pc00821B0003

adresse du projet : ALLEE DES TAMARIS 95510 AINCOURT

nature du projet : Construction annexe

déposé en mairie le : 14/09/2021

reçu au service le : 22/09/2021

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
Maison forte (Aincourt) - Vexin français (Aincourt)

demandeur :

ASL PAVILLON DES TAMARIS
M JOUIDA RAMZI
CS 41022
33074 BORDEAUX CEDEX

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.

En référence au complément reçu le 24/02/22, annule et remplace l'avis du 19/11/21.

L'architecte des Bâtiments de France

Jean-Baptiste BELLON

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.